À 76 ans, elle risque de la prison avec sursis et 100.000 € d'amende pour des lotos caritatifs. Màj : Yvette condamnée à 120.000 € d'amende et 6 mois de sursis

07/11/2014 à 22h10

Addendum 6 novembre : « *Je veux mourir* ». Yvette Bert, âgée de 76 ans, a été condamnée jeudi à six mois de prison avec sursis et 117.842 euros d'amende et de frais divers par le tribunal d'Arras (Pas-de-Calais) pour avoir organisé 169 lotos en un peu plus de quatre ans.

(…) Le Parisien

_____-

Jugée pour ses tirages du dimanche, Yvette Bert, 76 ans, risque la prison avec sursis et près de 100.000 euros d'amende.



Son entourage tombe de l'armoire et Yvette, elle, est au fond du gouffre. Une peine de six mois de prison avec sursis, un redressement fiscal de 88.000 euros et une amende de 6000 euros ont été requis hier contre cette habitante du nord de 76 ans, affectueusement surnommée «Mamie Loto» par la population locale.

Yvette Bert est poursuivie par la justice pour avoir organisé 169 lotos caritatifs en quatre ans dans sa région, à Saint-Omer (Pas-de-Calais). De ces lotos populaires, prisés par les retraités, les clubs sportifs ou les corporations de métiers, qu'on organise dans les salles des fêtes pour passer le temps et récolter un peu de monnaie pour une association d'entraide ou de loisirs. Des tirages au sort dont les lots sont plus souvent un panier garni ou une perceuse électrique qu'un séjour «all inclusive» aux Maldives. À travers son association «Ensemble pour l'espoir», Yvette Bert organisait ces lotos bingos pour diverses associations œuvrant pour l'enfance ou luttant contre la mucoviscidose. Pour elles, elle avait récolté 460.743 euros en quatre ans. Une activité du dimanche qui lui faisait encourir trois années d'emprisonnement.

(…) Le Figaro